

PRÉFÈTE DE RÉGION

Rouen, le

ţ

. 8 D. . .

20**16**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE NORMANDIE

Service énergie, cliniat, logement et aménagement durable

Pôle évaluation environnementale

Affaire suivie par le pôle évaluation environnementale

Mail: pee.seclad.dreal-hnormandio@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur RABASSE,

Je vous prie de trouver, ci-après, la décision de l'autorité environnementale pour le dossier au « cas par cas » concernant le projet de création d'une base nautique localisée quai Gaston Lamy à Caen.

- Cette décision sera mise en ligne :

 sur le site internet de la DREAL Normandie,

 et sur le site internet de la préfecture.

distinguée. Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur Rabasse, l'expression de ma considération

Pour la Préfète et par délégation, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logément Patrick BERG

Ville de Caen Hôtel de ville A l'attention de Monsieur Rabasse Direction des Bâtiments Service travaux neufs Esplanade Jean-Marie Louvel 14 027 CAEN Cedex 9

Cité administrative - 2 rue Saint Sever - 76032 Rouen cedex Tél : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03 www.normande developpement-durable govr/fr